

Annexe 4 – Résolution 6.1 : plan de gestion du Sanctuaire Pelagos (2016-2022)

Considérant le plan de gestion de l'Accord Pelagos relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins, adopté lors de la deuxième réunion des Parties (Île d'Elbe, 2004) ;

Considérant la recommandation 6.16 du sixième Comité scientifique technique (Monaco, 2013) sur la nécessité de mettre à jour le plan de gestion du Sanctuaire Pelagos ;

Considérant la décision du huitième Comité scientifique et technique (Gênes, 2015) d'approfondir le projet de révision du plan de gestion par le biais du Groupe de travail élargi « révision du plan de gestion » ;

Considérant les propositions du Groupe de travail élargi « révision du plan de gestion » qui s'est réuni à Monaco le 9 novembre 2015 ;

Considérant les propositions issues du groupe de travail intersession de la sixième réunion des Parties (Hyères, 2015) ;

Sur recommandation du Comité scientifique et technique, les Parties à l'Accord relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les mammifères marins :

1. *prennent note* du rapport d'activités 2013-2014 et du rapport provisoire d'activités 2015 du Sanctuaire Pelagos ;
2. *prennent note* du document intitulé « Bilan de l'existant » du Sanctuaire Pelagos établi par le Secrétariat permanent en coordination avec le Comité scientifique et technique, en *reconnaissent* l'importance scientifique pour l'élaboration du plan de gestion et *donnent mandat* au Comité scientifique et technique pour effectuer une vérification éditoriale du document ;
3. *adoptent* le plan de gestion 2016-2022 annexé à la présente résolution ;
4. *chargent* le Secrétariat permanent, en coordination avec le Comité scientifique et technique, d'élaborer, sur la base des actions indicatives du plan de gestion adopté, une proposition de programme de travail 2016-2017 :
 - a) en identifiant les acteurs concernés, les aspects financiers et les résultats attendus ;
 - b) en coordonnant les actions du Sanctuaire Pelagos avec les instruments internationaux existant ;
 - c) en favorisant la conduite d'actions partagées entre les trois Parties ;
 - d) en définissant la procédure de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du programme de travail ;
 - e) en assurant une prompte et adéquate implication des partenaires afin qu'ils expriment leurs observations et propositions ;
5. *donnent mandat* aux Points focaux nationaux pour adopter la proposition finale du programme de travail 2016-2017.

Annexe de la résolution 6.1

Partie I – Connaissance de l'écosystème, des espèces et des activités

Objectifs et méthodologie :

Améliorer les connaissances sur l'état de l'écosystème, la nature et l'importance de sa dégradation et l'impact sur les populations notamment concernant :

- A. la connaissance des espèces, en priorité l'abondance, la distribution et la démographie, en faisant particulièrement référence aux « *deep divers* » (baleine à bec de Cuvier, dauphin de Risso, cachalot et globicéphale) :
 - a) favoriser l'harmonisation et la standardisation des méthodes et des protocoles de recherche et de surveillance, et l'échange des données mené entre les Parties ; les études associant des chercheurs des trois pays seront privilégiées
 - b) mettre à jour de façon régulière et synthétique (cartographie) les informations sur la présence, l'abondance et la distribution spatio-temporelle des espèces dans le Sanctuaire et l'identification d'habitats critiques
- B. la connaissance des menaces et de leurs impacts, en priorité concernant les pollutions environnementales, notamment telluriques, acoustiques sous-marines et les déchets marins

Domaines stratégiques	Thématiques	Actions indicatives
Causes de la perte et de la dégradation d'habitat	Pollution physico-chimique due aux activités anthropiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inventaire et évaluation de l'impact anthropique sur le Sanctuaire, à fréquence saisonnière, des activités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> a) <i>trafic maritime commercial</i> b) <i>trafic maritime plaisancier</i> c) <i>pêche commerciale côtière et au large</i> d) <i>apports telluriques</i> e) <i>activités touristiques</i> 2. Inventaire et évaluation des mesures de réduction et de maîtrise des rejets en mer issus de : <ul style="list-style-type: none"> a) <i>activités à terre (ex. floriculture, culture intensives, élevages, industrielles, etc.)</i> b) <i>activités touristiques (activités balnéaires, plaisance, etc.)</i> c) <i>activités de pêche (filets fantômes)</i> d) <i>apports fluviaux</i> 3. Inventaire et évaluation des mesures de réduction et de maîtrise des plastiques immergés en mer

		4. Inventaire et évaluation des mesures d'atténuation et de maîtrise dans les ports des trois pays, des déversements et/ou émissions dans la masse d'eau de : <i>a) huiles combustibles (hydrocarbures polycycliques)</i> <i>b) eaux de cale</i> <i>c) peinture anti-fouling</i> <i>d) contaminants émergents</i>
	Extractions minières/hydrocarbures	5. Inventaire/mise à jour et cartographie périodique des activités en cours et prévues
	Construction d'infrastructures	6. Inventaire/mise à jour et cartographie périodique des activités en cours et prévues
	Biomasse	7. Inventaire et évaluation des mesures d'atténuation/maîtrise de la réduction de la biomasse due aux activités de pêche commerciale (<i>prey depletion</i>)
	Pollution acoustique	8. Acquisition des cartographies des sources et des intensités de pollution acoustique dans le Sanctuaire et superposition avec les cartes de distribution spatiale et de densité des espèces (en plus des habitats critiques) 9. Corrélation en termes de réponse comportementale (<i>behaviourial patterns</i>), entre le comportement des individus (seuls et en groupes) et l'exposition à des sources sonores 10. Bruit sous-marin et impacts potentiels sur les mammifères marins : création de cartes de risques
	Changements climatiques	11. Évaluation des impacts directs et indirects des changements climatiques sur les mammifères marins (ex. : altération des caractéristiques physico-chimiques qui déterminent la présence de proies pour les mammifères marins) (en collaboration avec l'ACCOBAMS)
Abondance et distribution des espèces		12. Adoption de méthodes standard et de protocoles partagés par groupes d'espèces pour les études et suivis mis en œuvre dans le Sanctuaire par les Parties : <i>a) pélagique</i> <i>b) côtier</i> <i>c) « deep divers »</i> 13. Encouragement à la réalisation de projets communs 14. Programmation temporelle de suivis des espèces (en accord avec les Conventions internationales) pour l'évaluation de l'évolution des abondances spatio-temporelles 15. Soutien au suivi des grands cétacés par satellite (rorqual commun, cachalot) afin de

		<p>suivre les déplacements à moyen/long terme à l'intérieur et hors du Sanctuaire et caractérisation de l'utilisation de l'habitat (alimentation, transit, etc.)</p> <p>16. Soutien au suivi à long terme par photo-identification des espèces adaptées</p> <p>17. Identification des habitats critiques en fonction des saisons</p>
Activités anthropiques	Pêche professionnelle et aquaculture	<p>18. Inventaire de la flotte de pêche présentant des engins de pêche potentiellement responsables de captures accidentelles de mammifères marins dans le Sanctuaire :</p> <p><i>a) production de cartes thématiques des aires où le phénomène est enregistré en fonction des espèces/engins de pêche/espèces cibles/saison</i></p> <p><i>b) évaluation de l'impact des « filets fantômes »</i></p> <p>19. Inventaire des infrastructures d'aquaculture/mariculture présentes dans le Sanctuaire et évaluation des interactions avec les mammifères marins</p>
	Trafic maritime commercial	<p>20. Confrontation/superposition des cartes thématiques sur le trafic commercial et des cartes de distribution, de densité et d'habitats critiques des espèces</p> <p>21. Cartes en temps réel (<i>near real time maps</i>)</p> <p>22. Production et mise à jour de cartes de risques de collision (données AIS, présence espèces, habitat, etc.)</p>
Stress toxicologique et impact des déchets marins		<p>23. Évaluation des taux de contaminants chez les espèces et mise en relation avec l'apparition de pathologies</p> <p>24. Évaluation de l'impact des ingestions de macro et microplastiques et évaluation des effets toxicologiques liés</p> <p>25. Identification des aires de concentration des plastiques (gyres) et interaction avec les aires d'alimentation</p>
Sanctuaire		<p>26. Évaluation des connaissances sur le Sanctuaire (environnement et espèces) afin de réévaluer l'efficacité et les limites des mesures de conservation et/ou leur éventuelle extension territoriale</p>

Partie II – Prévention et atténuation des impacts et pressions anthropiques et gestion des situations d'urgence

Objectifs et méthodologie :

- A. Prévenir et atténuer les facteurs impactant, à moyen/long terme, les mammifères marins, notamment :
- a) prévenir et atténuer des risques de collision dus au trafic maritime et aux activités sportives et récréatives par des mesures adaptées
 - b) recenser et encadrer les différentes formes de pratiques de perturbation intentionnelle, et, si besoin, proposer des solutions et dispositifs innovants à expérimenter dans la zone du Sanctuaire
 - c) proposer des mesures concrètes de suivi acoustique du milieu et des espèces, en favorisant en particulier la corrélation bruit ambiant / trafic maritime et équipement de manière permanente de certains sites favorables et à enjeux de dispositifs acoustiques permettant en particulier de suivre la trajectographie en temps réel des espèces
- B. Prévenir et gérer les événements exceptionnels qui mettent en danger directement et/ou indirectement la santé des individus, la santé humaine et/ou l'intégrité de l'environnement

Domaines stratégiques	Thématiques	Actions indicatives
Activités anthropiques ayant un impact sur les individus (à court terme) et des effets à moyen-long termes sur les populations du Sanctuaire	Embarcations / navigation (<i>whale watching</i>)	27. Concertation pour la mise en œuvre d'outils juridiques en vue de réglementations nationales pour l'observation des mammifères marins à des fins commerciales, aussi bien pour des navires (<i>whale watching</i>) que pour des aéronefs 28. Mise en œuvre de lignes directrices (ACCOBAMS, CBI, etc.) pour la réglementation de l'observation des mammifères marins à des fins commerciales 29. Soutien et promotion du label « <i>High Quality Whale Watching</i> » ® ACCOBAMS/Pelagos

	Embarcations / navigation (collisions)	<p>30. Mise en œuvre du rapport des événements (y compris les collisions évitées) dans la base de données de la CBI</p> <p>31. Veille sur les mesures technologiques et juridiques existantes à travers le monde pour réduire les collisions, analyse des opportunités pour le cas du Sanctuaire Pelagos</p> <p>32. Développement et adoption de mesures nécessaires pour l'atténuation des collisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) <i>appui au déploiement des systèmes (sécurisés) de partage des positions en temps réel des positions de baleines entre les navires (REPCET et autres)</i> b) <i>zones qui doivent être évitées : appui au développement ou à l'amélioration des modèles de prédiction de présence (ex. JRC model of potential habitat of the fin whale in near-real time using satellite oceanographic data) et intégration de ces modèles dans des outils effectifs de réduction des risques de collisions (diffusion des cartes aux officiers, aires mobiles d'évitement, etc.)</i> c) <i>appui au développement de toute autre mesure idoine de prévention des risques de collision au sein de Pelagos (mandatory reporting system, dynamic management areas, static management areas, TSS, etc.)</i> <p>33. Relation entre océanographie et présence de mammifères marins (ex : cartes satellitaire du JRC-EU, etc.)</p> <p>34. Poursuite des discussions relatives à l'intégration du Sanctuaire Pelagos à l'intérieur d'une ZMPV</p>
	Embarcations / navigation (dérangement en général)	<p>35. Développement et diffusion de lignes directrices pour l'atténuation du dérangement occasionné aux individus par la navigation de plaisance</p> <p>36. Élaboration de critères pour l'atténuation du dérangement occasionné aux espèces par la navigation de plaisance et par l'approche des embarcations</p>
	Acoustique	<p>37. Recherche, synthèse, diffusion et encouragement de l'application des lignes directrices dans la conception et la rénovation des navires pour diminuer le bruit généré au cours de la navigation</p>
	Interactions avec la pêche	<p>38. Lignes directrices et bonnes pratiques (<i>best practice</i>) pour la gestion des interactions négatives avec les activités de pêche (captures accidentelles et</p>

		déprédation) : <i>a) périodes et zones de pêche (time/area closure)</i> <i>b) gouvernance</i>
	Extractions minières / hydrocarbures	39. Adoption de bonnes pratiques (<i>best practice</i>) pour l'atténuation des impacts pour les activités prévues et autorisées
	Construction d'infrastructures	40. Adoption de bonnes pratiques (<i>best practice</i>) pour l'atténuation des impacts pour les activités prévues et autorisées
	Biomasse	41. Atténuation / limitation de la réduction de biomasse due aux activités de pêche commerciale (<i>prey depletion</i>)
	Sanctuaire	42. Adoption de méthodes standard et de bonnes pratiques (<i>best practices</i>) pour la conduite des activités de recherche sur les mammifères marins
Situations d'urgence	Échouages	43. Formation et/ou maintien d'équipes d'intervention en cas d'urgence (<i>emergency task forces – response team</i>) pour chaque menace possible relative à : <i>a) échouage de masse</i> <i>b) mortalité massive</i> <i>c) échouages vivants</i> <i>d) échouages de grands cétacés</i> <i>e) capture accidentelle</i> 44. Élaboration d'un protocole pour l'échange systématique entre les Réseaux Nationaux d'Échouages sur la surveillance des événements de mortalité des mammifères marins et évaluation des causes de mortalités

Partie III – Communication, sensibilisation et implication du public et des acteurs du milieu

Objectifs et méthodologie :

Informier, sensibiliser et impliquer le public et les acteurs concernés, au niveau local, national, régional et international, sur l'importance du Sanctuaire comme moyen d'assurer la conservation des mammifères marins et de leurs habitats :

- A. caractériser les besoins et les lacunes
- B. renforcer les actions de sensibilisation de tous les publics, notamment des filières des métiers de la mer (industries nautiques, ports, pêches, etc.) sur l'impact des pollutions d'origine plastique, chimique, biologique et acoustique sur les mammifères marins
- C. définir les cibles, les enjeux, les méthodes et outils idoines

		Actions indicatives
		<p>45. Réalisation d'un état des lieux des actions de sensibilisation déjà réalisées pour identifier les manques et les besoins, définition d'une stratégie d'actions (cibles, enjeux, outils)</p> <p>46. Programmation et développement de campagnes qui facilitent l'adoption d'une plaisance durable</p> <p>47. Support aux initiatives dans les ports pour le confinement des polluants des embarcations de plaisance</p> <p>48. Actions de sensibilisation destinées aux opérateurs du secteur de la pêche et aux administrations locales sur l'évolution des problèmes inhérents à l'interaction pêche / mammifères marins et sur leur atténuation</p> <p>49. Développement de formations visant à disposer de bons relais pour sensibiliser les acteurs notamment économiques</p> <p>50. Implication des communes adhérentes à la Charte de Partenariat et des Aires Marines Protégées du Sanctuaire pour la mise en œuvre des actions et pour l'identification des autres besoins et des modalités d'application</p> <p>51. Renforcement qualitatif, quantitatif et sélectif de l'information/formation sur les mammifères marins et sur leurs habitats</p>

Partie IV – Gouvernance de l’Accord

Objectifs et méthodologie :

Améliorer la gouvernance de l’Accord par la diffusion de la connaissance de l’Accord lui-même, la coordination des acteurs, l’harmonisation des initiatives et l’évaluation de leur efficacité

		Actions indicatives
		<p>52. Renforcement qualitatif et quantitatif des échanges d’information entre le Secrétariat permanent, les Parties et les administrations centrales et locales (Régions, Provinces et Communes adhérentes au Partenariat) du Sanctuaire</p> <p>53. Favorisation de l’implication des aires marines protégées</p> <p>54. Renforcement sélectif de l’implication des parties prenantes et de tous les acteurs intéressés, aux différentes échelles territoriales, dans les processus de gestion des activités de sensibilisation du public du Sanctuaire</p> <p>55. Renforcement qualitatif et quantitatif et sélectif de l’information/formation des institutions sur les mammifères marins et leurs habitats</p> <p>56. Renforcement de la présence des communes dans les instances de gouvernance internationales ou nationales de l’Accord</p> <p>57. Mise en œuvre, au niveau du Comité scientifique et technique (et des groupes de travail) et en aval des premières évaluations obtenues des renouvellements biennaux à l’adhésion des communes à la Charte, de mécanismes objectifs de « contrôle qualité » et « assurance qualité » sur les activités réalisées et sur les résultats obtenus (ISO EN 9001), afin d’activer de nouvelles typologies et modalités de mise en œuvre de la Charte de partenariat</p>